

## Stationner à l'Université de Neuchâtel

### Fiche n° 1 – Critères d'accès et types d'autorisations

Une autorisation de stationnement, délivrée par le Service des bâtiments, de l'environnement et de la sécurité de l'UniNE, est nécessaire pour accéder aux parkings de l'Université. Elle est accordée selon les critères ci-dessous.

Type d'autorisation	Usage ponctuel	Abonnement semestriel	Abonnement mobilité réduite
Critères d'octroi	Membres du personnel au bénéfice d'un engagement à durée indéterminée ou d'une durée de 4 ans ou plus	Membres du personnel au bénéfice d'un engagement à durée indéterminée ou d'une durée de 4 ans ou plus, et qui <ul style="list-style-type: none"> <li>• résident en dehors de la zone d'exclusion, ou qui</li> <li>• ont un enfant à charge de moins de 10 ans</li> </ul>	Membre de la communauté universitaire disposant d'une carte de parcage pour personne à mobilité réduite délivrée par les autorités cantonales
Modalités de paiement et tarifs	Paiement à l'usage au tarif horaire (0.75 CHF / heure)	Achat de forfaits longue-durée (45 CHF / mois) ou paiement à l'usage au tarif horaire (0.75 CHF / heure)	Gratuit
Durée de validité et renouvellement	L'autorisation est valide pour un semestre (1 <sup>er</sup> février au 31 juillet / 1 <sup>er</sup> août au 31 janvier). Renouvellement sur demande du bénéficiaire à chaque semestre (dépôt de la demande minimum 1 mois avant le début du semestre, soit avant le 30 juin ou 31 décembre).		

Les personnes qui répondent à ces critères peuvent déposer leur demande d'autorisation en suivant la procédure détaillée dans la fiche d'information n°2. Après obtention de leur autorisation, les personnes sont responsables de régler leurs frais de stationnement sans quoi leur véhicule est considéré comme en stationnement illicite.